Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 074-217400167-20261007-DE2026095-DE

COMMUNE D'ARCHAMPS

DE2026095

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° DE2026095

Le sept octobre deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 02 octobre 2026

Présents : David ZAMOFING, Anthony REY, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Amalia MARTINEZ, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, Benoît HALILAJ, Alina STOIAN, Anaïs REY-LAESER, Anne RIESEN, Nathalie HERLEMONT, Cyril KHAROUA, Philippe BAUDRION.

Absents excusés : Anaïs FRANCESCHI, Nicole GOUJON, François CATHERINET, Nicolas BONCI.

Secrétaire de séance : Benoit HALILAJ.

Pouvoirs :

- Nicole GOUJON a donné pouvoir à Vincent MAYET,
- François CATHERINET a donné pouvoir à Véronique MAGNIN,
- Nicolas BONCI a donné pouvoir à Manuel RITLEWSKI

Admission en non-valeur de créances irrecouvrables et créances éteintes

Monsieur le Maire explique que le comptable des finances publiques a transmis un état de créances irrécouvrables et éteintes. Il convient d'admettre plusieurs titres en non-valeur, sur les exercices 2023, 2024 et pour un montant total de 472.75€ pour causes de montants inférieures aux seuils de poursuite, poursuites sans effet, surendettement et décision d'effacement de la dette.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'Inspecteur des finances publiques:

- **DÉCIDE** l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Exercice	N° titre	Montant	Imputation
2025	794	0.10€	6541
2025	1900	0.70€	6541
2025	2521-1	0.82€	6541
2025	2521-2	0.08€	6541
2025	3564	20€	6541
2025	3472	13.65€	6541
2025	2606	13.15€	6541
2023	626	65.45€	6541
2023	393	112.20€	6541

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 074-217400167-20261007-DE2026095-DE

2024	1345	61.65€	6542
2024	96	82.20€	6542
2024	1731	102.75€	6542

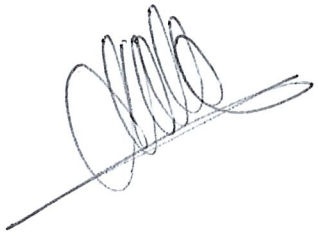
- **DIT** que le montant total de ces titres s'élève à 472.75 € ;
- **PRÉCISE** que ces crédits sont inscrits en dépenses sur le budget principal 2026 (article 6541 et 6542).

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire

Benoit HALILAJ



Le Maire

David ZAMOFING



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :

Télétransmis en préfecture le :

Affiché le :